ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maison sport-santé

Question au Gouvernement n° 2620

Texte de la question

MAISONS SPORT-SANTÉ

M. le président. La parole est à Mme Fannette Charvier.

Mme Fannette Charvier. Madame la ministre des sports, dans nos sociétés occidentales modernes, l'inactivité physique et la sédentarité sont des fléaux désormais considérés par l'OMS – l'Organisation mondiale de la santé – comme les principaux facteurs de morbidité évitable dans le monde. À titre d'exemple, en France, les spécialistes considèrent que l'inactivité physique et la sédentarité font chaque année dix fois plus de victimes que la route. A contrario, les bénéfices de la pratique d'activité physique et sportive pour la santé et le bien-être ne sont plus à démontrer. Une pratique régulière, même modérée, permet ainsi de prévenir et de traiter des pathologies sévères comme les cancers, le diabète ou les maladies cardiovasculaires, mais aussi les facteurs de risque de maladies chroniques que constituent le surpoids et l'hypertension artérielle. Favoriser l'activité physique et sportive pour tous doit donc être considéré comme une cause d'intérêt général ; la pratique du sport est un enjeu sanitaire majeur en préventif ou en thérapeutique.

Cependant, sortir durablement de l'inactivité n'est pas toujours chose facile, et l'accompagnement par des professionnels de santé et du sport est souvent nécessaire. En agissant de concert, ils apportent des réponses à la fois adaptées et de proximité pour les personnes souhaitant reprendre une activité physique : c'est tout l'enjeu des maisons sport-santé, dont vous avez annoncé la labellisation des 138 premières structures le 14 janvier dernier. Elles contribueront de manière concrète, sur les territoires, à atteindre l'objectif fixé dans le programme présidentiel de 3 millions de pratiquants supplémentaires.

Madame la ministre, pourriez-vous nous préciser le fonctionnement de ces structures ainsi que l'articulation entre les différents intervenants que sont l'État, les collectivités territoriales, les associations, les professionnels du sport et les établissements de santé ? Par ailleurs, comment parvenir à ce que les maisons sport-santé rayonnent sur un territoire plus large que les seules communes sur lesquelles elles sont implantées, à savoir sur les territoires périphériques, donc en particulier ruraux, pour lesquels les accès à la santé et au sport sont déjà limités ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des sports.

Mme Roxana Maracineanu, *ministre des sports.* Madame Charvier, vous avez raison : le sport doit être plus présent à l'école et dans les associations sur tout le territoire, dans les quartiers mais aussi en ruralité. Les chefs d'entreprise, les salariés et les syndicats doivent s'en saisir comme un vrai outil de bien-être au travail ; l'activité physique adaptée doit être plus et mieux considérée car elle fait gagner nos aînés en autonomie. Vous avez bien expliqué que l'activité physique est une réponse efficace en prévention primaire et en prévention tertiaire mais aussi pendant la phase de soins, notamment pour les personnes jeunes atteintes de cancer.

C'est pourquoi j'ai souhaité proposer, avec Agnès Buzyn, une vraie politique nationale de santé publique par le sport, d'autant que les engagements du Président de la République nous y incitaient. Nous avons ainsi fixé un objectif de 500 maisons sport-santé d'ici la fin du quinquennat, 138 étant déjà labellisées à ce jour et un autre appel à projets devant être lancé. Je note d'ailleurs que vous avez été précurseur dans votre circonscription puisque la Maison sport-santé du Doubs, soutenue par le CROS – le comité régional olympique et sportif – de Bourgogne-Franche-Comté, forme les professionnels du sport et de la santé, et les met en réseau. D'autres formes de maisons sport-santé sont possibles : elles peuvent ainsi être abritées dans les hôpitaux, par des associations sportives, par des clubs sportifs privés ainsi que dans les CREPS – ces centres régionaux d'éducation physique et sportive cogérés par l'État et par la région –, ou encore par des plateformes internet mettant en relation les différents acteurs. Dans tous les cas, il s'agit de lieux de mise en relation des professionnels qui prescrivent de l'activité physique dans la perspective d'une organisation et d'un accompagnement individualisés.

Sachez que j'ai l'ambition de montrer que le sport constitue bel et bien un investissement d'avenir et que j'y travaille tous les jours avec le ministère de la santé. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : Mme Fannette Charvier
Circonscription : Doubs (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2620
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 janvier 2020
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 2020